

**Synergie Commune-CPAS**  
**Marché public conjoint financier**  
**Cas de la Commune de Viroinval**

Type de synergie: Marché public conjoint

Domaine de synergie: Finances

**Description de la synergie**

Passation d'un marché public conjoint financier entre la Commune (en ce compris la régie foncière ordinaire) et le CPAS de Viroinval en vue de financer leurs investissements à l'extraordinaire.

Le cahier spécial des charges prévoyait trois lots d'emprunts:

- lot 1 Commune;
- lot 2 CPAS;
- lot 3 Régie foncière.

**Objectifs**

- Rationaliser la procédure administrative liée à la passation des marchés publics financiers en confiant à une seule entité le soin de rédiger le cahier spécial des charges et de mettre en œuvre le marché;
- Augmenter le volume de souscriptions d'emprunt afin d'apparaître plus attractifs pour les organismes financiers consultés et d'obtenir des conditions de marchés plus avantageuses.

**Financement/Moyens**

Rédaction du cahier spécial des charges et mise en œuvre du marché par la Commune. D'où:

- augmentation du temps de travail du personnel communal, celui-ci étant amené à récolter des informations auprès du CPAS et de la régie foncière;
- diminution du temps de travail des agents du CPAS et des agents directement affectés à la régie foncière.

### **Bilan et perspectives**

Dans le cas de la Commune de Viroinval, la passation d'un marché public financier aux trois entités leur a permis d'obtenir des conditions de prêt plus avantageuses. Les économies qui en découlent sont difficilement chiffrables vu le caractère particulièrement fluctuant des marchés financiers.

Cette synergie a également permis d'épargner du temps de travail au personnel du CPAS et de la régie en confiant à la Commune la procédure administrative liée à la passation du marché.

A terme, volonté de proposer aux entités para-locales de se joindre à eux lors de la passation de marchés financiers conjoints.

### **Mise en œuvre**

#### **Etapas**

Pour une description théorique du *modus operandi* de cette synergie, voyez "[Les marchés publics conjoints](#)".

- La Commune (en ce compris la régie foncière) et le CPAS *se consultent* sur l'opportunité de passer un marché public conjoint financier;
- La Commune (en ce compris la régie foncière) et le CPAS *décident de manière informelle* de passer ce marché public conjoint;
- Les services communaux (principalement le receveur et le comptable) *rédigent* un projet de cahier spécial des charges;
- Le Conseil de l'action sociale *arrête* le principe de la passation du marché conjoint, *approuve* les conditions du marché et *désigne* la Commune comme pouvoir adjudicateur "pilote";
- Le Conseil communal *arrête* également le principe de la passation du marché conjoint, *accepte* sa désignation, *arrête* définitivement les conditions du marché et *lance* la procédure de passation;
- Les services communaux *reçoivent* les offres, les *comparent* et *présentent* l'analyse des offres au Collège communal;
- Le Collège communal *attribue* et *notifie* le marché;
- Le marché est *exécuté*.

### Astuces

La présence d'un receveur commun facilite la passation de marchés financiers conjoints aux deux entités.

### Conseils

Développer une communication efficace entre les deux Administrations.

### Difficultés

- Surcharge de travail dans le chef de l'entité désignée pouvoir adjudicateur "pilote", celle-ci étant amenée à rechercher l'information auprès des entités associées au marché;
- Lourdeur du cahier des charges des marchés financiers (exigences en termes de collaboration, de documents à fournir, d'informations à pourvoir, etc.).

### Références légales

L. du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, art. 19.

### En savoir plus

#### **Commune de Viroinval**

Parc communal, 1

5670 VIROINVAL

Tél. 060/31.00.10

Fax. 060/31.00.17

[adm.com@viroinval.be](mailto:adm.com@viroinval.be)

### Contact

D'autres pouvoirs locaux ont développé cette pratique, n'hésitez pas à les [contacter](#).